



Un grand pas vers l'avant, selon le RPCU

Montréal, 6 décembre 2013 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux se réjouit du dépôt du projet de loi n° 67 sur l'assurance autonomie présenté aujourd'hui à l'Assemblée nationale par le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, D^r Réjean Hébert, considérant qu'un grand pas vers l'avant vient d'être franchi.

Le RPCU a donné son appui à ce projet de loi lors des récentes consultations sur le livre blanc sur la création d'une assurance autonomie. « *Le RPCU soutient la création de l'assurance autonomie et d'une caisse pour en assurer le financement : si le projet se réalise tel que présenté dans le livre blanc, l'assurance autonomie sera une avancée majeure au XXI^e siècle, comme le fut l'assurance santé au XX^e siècle* » déclarait M. Pierre Blain, directeur général du RPCU, devant les membres de la Commission de la santé et des services sociaux.

Soulignons que le projet de loi prévoit un meilleur soutien aux proches aidants puisque le répit aux proches aidants a été inclus dans les services admissibles dans le cadre de l'assurance autonomie. Plusieurs groupes, dont le RPCU, avait d'ailleurs demandé qu'un plus grand soutien leur soit apporté.

En septembre dernier, dans le cadre de la *Semaine des droits des usagers du réseau de la santé et des services sociaux*, le RPCU a publié les résultats d'un sondage Léger portant sur l'effort que les Québécois seraient prêts à fournir pour assumer une augmentation des coûts en santé et en services sociaux. 44 % des Québécois se sont dit prêts à payer davantage pour recevoir des services de santé et de maintien à domicile alors que 33 %, soit le tiers, ont dit non et 22 % ont refusé de répondre ou ne savaient pas.

Enfin, M. Claude Ménard, président du RPCU, a tenu à rappeler que la raison d'être des services est la personne qui les requiert, soit l'utilisateur. « *Que les services soient dispensés à domicile ou dans un établissement de santé, l'accès aux services et la qualité des services qui sont offerts à l'utilisateur doivent demeurer au centre des préoccupations, tant par les gestionnaires, les décideurs, les professionnels, les employés que les comités des usagers et de résidents* ».

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées. 83 % des comités des usagers et de résidents sont membres du RPCU.